

PROPOLIS : **LE DIKTAT DE SWISSMEDIC**

Madame, Monsieur, chers client(e)s,

Nous ne serons bientôt plus en mesure de vous livrer les Bonbons, le spray buccal, ni les Gommages du Père Michel qui contiennent de la Propolis. Pour les raisons suivantes :

Le Laboratoire Cantonal Vaudois (nos autorités sanitaires), sous l'impulsion des directives de Swissmedic, est intervenu afin de nous interdire de la vente des produits du Père Michel contenant de la Propolis, et ce avec effet immédiat sous le couvert de l'article 6 et 28 de la LDAI :

« tous les produits contenant de la Propolis sont interdits à la remise au consommateur en Suisse »
et article 56 de la LDAI :

« Vu les risques pour la santé ou de tromperie des consommateurs, l'effet suspensif est retiré en cas d'opposition »

Tout ceci est infondé et mensonger.

Ce qu'il faut savoir :

- Nous avons immédiatement fait opposition, et avons obtenu un effet suspensif provisoire.

La Suisse est le seul pays en Europe (et au monde ?) à ne pas autoriser la Propolis dans les compléments alimentaires.

Elle est donc en vente libre dans toute l'Europe, vendue sur les marchés par les apiculteurs eux-mêmes.

Ce qui est bon et inoffensif pour 450 millions d'Européens serait-il mauvais et dangereux pour 8 millions de Suisses ?

L'utilité, l'efficacité et l'innocuité de la Propolis ne sont plus à démontrer : vous, en tant qu'utilisateur, en êtes la preuve vivante.

IL EST URGENT D'AGIR !!

Raison pour laquelle **nous sollicitons votre soutien** et vous faisons parvenir ci-joint un document à nous retourner et vous engageons à le faire signer à vos clients, vos proches ou toute personne susceptible de soutenir notre action, car il n'est pas normal d'interdire une substance appréciée à l'unanimité.

Ce document est disponible sur simple demande ou en l'imprimant directement sur notre site internet : www.biologo.ch. Vous pouvez aussi le remplir en ligne.

Frédéric Deville

Directeur

PROPOLIS

Sauvegardons notre patrimoine thérapeutique !!!

Par la présente je confirme les points suivants :

- je suis un utilisateur satisfait des produits à la Propolis depuis de nombreuses années ;
- je confirme l'innocuité de cette substance ;
- je revendique le droit citoyen de pouvoir y accéder librement ;

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse e-mail (facultatif) : _____

Adresse : _____

Remarque : _____

Formulaire à retourner à l'adresse suivante :

Laboratoires Bioligo SA
A l'attention de Frédéric Deville
Ch. de la Vuarpillière 25
1260 Nyon